

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 33

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 16 avril 2024

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	Présidente	:	Christine Novelle Damond
	Vice-Présidente	:	Eliane Demierre
	Secrétaire	:	François Jesus
	Vice-Secrétaire	:	Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Luc Gioria, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Liliane Martignetti, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : Mme Marie-Laure Graf et M. Florian Dumalle

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
M. Yves Duchosal	:	Chef du service des finances
Mme Pierrine Saini	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2024
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Information sur les comptes 2023 des groupements (ORPC, CIV, CRI 201)
6. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2023
 - a) Rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024
 - b) Projet de délibération
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) MI 15-2024-51 : demande de crédit pour la réfection de la toiture plate de l'école de Lully
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 5 mars 2024
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2024
 - Projet de délibération
 - b) Mi 16-2024-52 : demande de crédit pour le remplacement de la conduite principale d'eau à Lully
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 5 mars 2024

- Rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2024
- Projet de délibération
- c) ES 16-2024-45 : demande de crédit pour la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite
 - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 12 mars 2024
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024
 - Projet de délibération
- d) DS 13-2024-54 : demande de crédit sport en libre accès à la zone sportive
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 12 mars 2024
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024
 - Projet de délibération
- 8. Informations
- 9. Questions

La Présidente, Mme Christine Novelle Damond, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais électronique. **La Présidente** salue la présence de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à M. Yves Duchosal, Chef du service des finances, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement des séances. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats ainsi que M. Fabien Kuhn, journaliste pour la Tribune de Genève. Elle rappelle à ceux-ci qu'ils doivent garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, selon l'article 34 du règlement du Conseil municipal. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence de Mme Marie-Laure Graf et M. Florian Dumalle, Conseillers municipaux.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour (unanimité des membres présents).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2024

- Le procès-verbal du 12 mars 2024 est adopté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

- Le 16 avril 2024, les membres du Conseil municipal ont reçu par biais électronique un courrier du groupement des habitants de Saint-Mathieu.
- Les Conseillères et Conseillers municipaux trouveront à leur place la revue spéciale qui a été réalisée à l'occasion du 100^e anniversaire du Signal FC.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Référendum Vailly : rappel du débat public

En prévision de la votation sur le PLQ Vailly du 9 juin prochain, un débat public est organisé le mercredi 17 avril à 19 h 30 à la salle communale de Luchepelet. Cette soirée sera l'occasion de communiquer des informations claires et précises sur ce projet pour se forger une opinion. Le débat, animé par Pascal Schouwey, modérateur, donnera la parole aux soutiens du référendum et à ses opposants. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la soirée.

Modification des statuts des deux fondations communales

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi concernant la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) et de celle concernant la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI).

Pour rappel : les modifications décidées par les deux fondations portent sur l'administration des conseils. Actuellement, si une représentante ou un représentant perd son affiliation à un parti, ce membre continue à siéger en indépendant et de ce fait, le parti n'est plus représenté au sein de la fondation. Dès lors, le contenu de l'art. 10 des statuts de chacune des entités est transformé afin que chaque parti représenté au Conseil municipal dispose d'une ou d'un représentant en son sein.

Le Conseil municipal avait adopté ces modifications par voie de délibération le 21 novembre 2023. En application de l'art. 93 de la loi sur l'administration des communes, toute modification statutaire de fondations de droit public doit être approuvée par le Grand Conseil. Nous restons en attente de l'adoption de ces modifications.

Adaptation du nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum

Suite à la votation populaire du 3 mars dernier, lors de laquelle le corps électoral a accepté une modification de la constitution cantonale et a accepté d'abaisser le nombre de signatures requises, le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'exercice des droits politiques (REDP) pour prendre en compte les changements.

Au niveau de la commune de Bernex, ce sont 392 signatures à la place de 800 qui seront requises pour faire aboutir une initiative ou un référendum.

5. Information sur les comptes 2023 des groupements (ORPC, CIV, CRI 201)

Mme Antille indique que conformément à l'article 20 al. 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), une information sur les comptes des entités intercommunales est donnée lors de la présentation des comptes annuels.

C'est en tant que Magistrate déléguée représentante de Bernex dans ces groupements que **Mme Antille** communique ces éléments financiers.

CIV

Les comptes 2023 du groupement du Centre Intercommunal de Voirie de St-Mathieu bouclent avec un excédent de charges de 334'320 F, qui est intégralement couvert par les participations des communes de Bernex, Onex et Confignon.

Le total des charges comptabilisées en 2023 présente un écart favorable de 24 % par rapport au budget. Ces économies proviennent principalement des deux rubriques honoraires et entretien des immeubles, qui avaient été surbudgétées sur cet exercice.

En comparaison de l'année antérieure, le total des charges augmente de 9 %. Cette augmentation par rapport à l'année 2022 provient essentiellement d'un mandat d'étude concernant la réorganisation du centre de voirie.

L'organe de révision est en train de finaliser l'audit des comptes 2023 et ceux-ci doivent encore être votés par les membres du Conseil intercommunal le 26 avril prochain.

CRI-201

Les comptes 2023 du groupement du Centre Régional d'Intervention 201 bouclent avec un excédent de charges de 415'175 F qui est intégralement couvert par les participations des Communes de Bernex et Confignon.

Le total des charges réelles (soit 416'798 F) présente un écart favorable de 11 % par rapport au budget. Les principales économies ont été réalisées sur les rubriques suivantes : vêtements de travail, fournitures de sécurité et entretien des immeubles.

Dans leur ensemble, les charges ont connu une baisse de 10 % en 2023 par rapport à l'exercice antérieur. Ces économies proviennent surtout des postes d'entretien (immeubles, véhicules et machines) et des frais d'assemblée.

Les comptes 2023 ont été approuvés par l'organe de révision et votés hier soir par les membres du Conseil intercommunal.

ORPC

Alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de 42'910 F, les comptes 2023 de l'Organisation régionale de protection civile présentent finalement un excédent de charges de 10'370 F.

Ce résultat, meilleur que prévu, vient essentiellement de revenus supplémentaires encaissés, en particulier la location de locaux publics à l'armée suisse.

D'importantes dépenses non budgétées ont dû être engagées pour près de 26'000 F, afin de respecter la décision de l'Etat de Genève et d'équiper les points de rencontre d'urgence. Cet imprévu est toutefois largement compensé par des économies réalisées sur les frais de personnel ainsi que sur l'entretien du bâtiment (travaux de peinture non réalisés), puisque globalement, les charges présentent une économie de 1 % par rapport au budget.

Les comptes 2023 ont été approuvés par l'organe de révision et doivent encore être votés par les membres de la Commission intercommunale le 29 avril 2024.

6. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2023

En préambule, la **Présidente** informe qu'en premier lieu, M. Gilbert Vonlanthen fera une présentation des comptes 2023, suivie de la lecture du rapport de la commission Finances et Administration par Mme Sandra Marconi. Ensuite, après l'ouverture de la discussion, l'assemblée passera au vote.

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, signale que cette présentation a également été précédemment faite en commission des finances. Il propose de commenter dans les grandes lignes les faits marquants relatifs à l'exercice des comptes 2023.

La présentation s'appuie sur un document projeté, intitulé « Présentation des comptes 2023 ».

La présentation abordera les points suivants :

- Comptes de résultats 2023 ;
- Analyse des charges et revenus de fonctionnement 2023 ;
- Bilan au 31 décembre 2023 ;
- Autofinancement, liquidités et dette publique 2023

Comptes de résultats

Par rapport au budget 2023 qui était déficitaire à hauteur de CHF -2'985'000, les comptes 2023 présentent un écart de 3 millions de francs. Le boni se monte ainsi à CHF 69'000.

Il est à souligner que 80 % des revenus, à savoir les revenus fiscaux (nature 40), ne sont pas directement sous le contrôle de la commune. 20 % des charges ne sont également pas sous l'emprise de la commune puisqu'il s'agit des charges de transfert (nature 36). Les écarts seront présentés dans les slides suivantes.

Il faut surtout relever l'exercice bénéficiaire et les faibles écarts au niveau des revenus fiscaux. Ces derniers ont été majorés et les estimations de l'AFC (Administration fiscale cantonale) ont été évaluées d'une manière un peu plus fine, ce qui s'est à nouveau avéré être une bonne décision. Cela a aussi permis de ne pas perdre plus de temps à vouloir trouver un équilibre budgétaire.

À noter que le résultat exceptionnel est purement conjoncturel puisque le cours de l'action de la BCGe a augmenté, ce qui a engendré un résultat financier supplémentaire totalement imprévu.

Analyse des charges et revenus de fonctionnement 2023

M. le Maire aborde ensuite les différentes rubriques plus en détail.

Charges de personnel :

Les charges du personnel ont été contrôlées et maîtrisées.

Les cotisations patronales LPP versées en 2023 pour les nouveaux employés de la crèche de Saint-Mathieu ont été moins importantes que celles budgétées sur un salaire moyen, lequel était basé sur l'échelon 10 de l'échelle des traitements de la Convention collective de travail intercommunale du personnel des structures d'accueil genevoises de la petite enfance (échelle de 1 à 20). Ces écarts par rapport aux estimations budgétaires des cotisations s'expliquent notamment par le fait que plusieurs éducateurs qui ont été engagés sont en début de carrière. Une personne a également quitté son poste après un mois et ce poste est donc vacant. Les rattrapages LPP versés en 2023 ont donc été inférieurs aux prévisions budgétaires.

Biens, services et autres charges d'exploitation :

À relever ici les économies réalisées sous les rubriques « Grand projet » (CHF 236'000), « Environnement » (CHF 100'000), « Loisirs » (CHF 50'000) et « Bâtiments » (CHF 40'000).

Concernant les charges de matériel et de marchandises, une importante économie a été réalisée sur les rubriques « Information à la population » (CHF 66'000) et « Projets environnementaux » (CHF 27'000), soit au total à peu près 70%.

Amortissements du patrimoine administratif :

Il est à souligner que 92 % des investissements budgétés ont été réalisés alors que seuls 13 % l'avaient été en 2021. Et en 2022, 27 % des investissements budgétés avaient été réalisés. L'on peut espérer que les prochaines années ressembleront à 2023. Pour les années à venir, il sera donc essentiel de calculer les investissements au plus juste et être conscients que les investissements qui sont votés doivent être réalisés. **M. le Maire** souligne qu'il ne sert à rien de prévoir des investissements qui ne peuvent pas être réalisés dans l'année.

Charges de transfert :

Les charges de transfert sont importantes. Elles représentent à peu près 20 % des charges totales et sont constantes d'une année à l'autre. Elles ne sont pas maîtrisées par la commune. Par exemple, une augmentation de 10 à 12 % par année se constate pour le poste important qu'est le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire). Cette augmentation est notamment due à la fréquentation croissante des enfants aux restaurants scolaires et aux animations parascolaires.

Ces charges concernent également le SIS (CHF 663'000) et les frais de perception de l'AFC (CHF 763'000). Ces derniers frais augmentent, mais la commune reste gagnante puisqu'elle a aussi davantage encaissé de rentrées fiscales.

Une augmentation se constate également en ce qui concerne les charges relatives aux familles d'accueil, mais celles-ci tendent maintenant à se stabiliser (CHF 595'000). Auparavant, le montant était moins important, mais la fixation d'un salaire minimum a surenchéri un peu le coût de cette prestation.

Revenus fiscaux :

Il est intéressant de relever que le budget déterminé pour la nature 40 représentait CHF 29'747'710 alors que les comptes 2023 ont rapporté, au niveau fiscal, CHF 29'858'725, soit CHF 111'000 de plus.

M. le Maire souligne la difficulté de faire des budgets du fait que les estimations de l'AFC sont toujours inférieures à ce que la commune perçoit. Certes, l'on peut se réjouir de cette situation, mais celle-ci rend la réalisation d'un budget compliquée, soit un exercice où l'on essaye, si possible, d'équilibrer les comptes. Si l'on s'était basé sur les estimations de l'AFC pour 2023, le boni aurait été nettement plus important, en faisant, de plus, des coupes dans les prestations. Cela n'est pas acceptable politiquement parlant, estime **M. le Maire** qui en a fait appel à l'administration fiscale. Et quelques améliorations ont déjà pu être obtenues via l'ACG (Association des communes genevoises) puisqu'aujourd'hui, un compte bénéficiaire neutralise un budget déficitaire alors qu'auparavant, en cas de budget déficitaire, il fallait prouver le retour à meilleure fortune. Cela signifie qu'étant donné que les comptes 2023 sont bénéficiaires alors que le budget était déficitaire, la commune gagne une année pour le retour à meilleure fortune, ce qui est du bon sens aux yeux de **M. le Maire**. Ce n'était pas le cas dans le passé. Un PFQ (Plan financier quadriennal) reste par ailleurs de toute façon à faire chaque année. Le souhait serait que les communes puissent présenter un budget déficitaire, ce qu'aujourd'hui, seul l'Etat peut faire. **M. le Maire** en a fait la demande à la ministre des Finances de l'Etat de Genève, soulignant que les communes devraient pouvoir présenter un budget déficitaire, sous réserve que celui-ci soit neutralisé par des comptes équilibrés (il n'est pas question de faire des budgets déficitaires et de consommer la fortune des institutions). Il est important d'avoir ces nuances. Aujourd'hui, l'Etat a fait des bénéfices colossaux et la plupart des communes ont également fait des bénéfices importants. L'on peut se réjouir de cette situation, mais il reste très difficile de faire des prévisions alors que l'on demande de la retenue aux communes.

Finalement, l'on constate qu'en majorant les recettes fiscales d'un peu plus que les 10 ou 12 % autorisés, la commune était encore loin du compte puisque son budget pour les revenus fiscaux a été inférieur à la réalité (différence de CHF 111'000).

M. le Maire souligne encore que le problème majeur rencontré par la commune est cette difficulté à faire des budgets lorsque les prévisions ne sont pas fiables. Lorsque les fluctuations sont importantes, ce système postnumerando rend l'exercice peu évident.

La slide suivante montre à l'aide d'un graphique l'évolution des revenus fiscaux (avec notamment la production de l'impôt et les correctifs) et du reliquat (impôt non perçu).

Les correctifs sont relativement importants ces dernières années (3 millions en 2022). Quant à elle, la péréquation est très volatile (4 millions en 2023 et 3 millions en 2022). Le reliquat a augmenté, puis légèrement rebaisé. Il reste toujours très important et est revenu à un niveau plus normal fin 2023.

Les prévisions comptables annonçaient 30 % sur le reliquat, soit 4 millions fin 2023, et 4 % sur l'estimé fiscal de l'année en cours, ce qui représente 1,1 million fin 2023.

Patentes et concessions :

Cette rubrique concerne uniquement l'exploitation de la gravière, laquelle ne rapporte finalement pas grand-chose.

Taxes :

Les taxes se rapportent notamment aux émoluments, écolages, paiements de la crèche et résultat de l'encaissement des amendes. L'on peut constater que le réalisé 2023 est supérieur à ce qui avait été budgété.

Revenus divers :

Les revenus divers concernent principalement les recettes liées aux manifestations.

Revenus de transfert :

Se trouvent dans cette rubrique notamment les quotes-parts sur les compensations RFFA - conséquence de la modification fiscale -, le loyer reçu du FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), la péréquation intercommunale (qui a rapporté un peu plus de 3 millions de francs en 2023) ainsi que la subvention cantonale de la FDAP (Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire). Cette dernière montre un revenu légèrement supérieur à ce qui avait été budgété.

Charges et revenus financiers

Les charges financières s'expliquent principalement par les deux nouveaux crédits de 5 millions de francs contractés en 2023.

Les liquidités sont importantes fin 2023 en raison des revenus fiscaux supplémentaires perçus. L'AFC a récemment versé le montant de 5 millions environ qui était à disposition de la commune.

Bilan au 31.12.2023 - Actifs

Entre 2022 et 2023, des postes Débiteurs ont notamment diminué. D'une manière générale, une certaine stabilité se constate.

Bilan au 31.12.2023 - Passifs

M. le Maire relève ici les factures de fournisseurs à payer, les transitoires et recettes du FIDU, la stabilité des fonds propres, les fonds constitués notamment pour les arrhes usuelles ainsi que le revenu perçu sur l'appartement rue de Bernex 288.

Autofinancement, liquidités et dette publique

Finalement, l'autofinancement (résultat net et charges non monétaires), à hauteur de CHF 4'780'000, permet de financer une partie des investissements, le reste étant fourni par le recours à l'emprunt.

Quant à elle, la dette publique a augmenté. Pour rappel, elle avait été fortement diminuée en 2022 - année où elle a atteint son plus bas niveau depuis plus de 30 ans. Puis, en 2023, en raison des investissements, la dette est remontée à CHF 19'450'000. Cependant, concernant ce montant, il est à relever que la dernière tranche qui a été empruntée, de l'ordre de 5 millions de francs, n'a pas été utilisée. En conséquence, si l'on tient compte des liquidités qui sont toujours à disposition de la commune, l'endettement serait plutôt de l'ordre de 14 à 15 millions à la fin de l'année 2023.

En conclusion, **M. le Maire** remercie M. Yves Duchosal, Chef du service des finances, qui a réussi à boucler les comptes - avec un service un peu diminué - d'une main de maître. Ce soir, la plupart des communes présentent les comptes alors que Bernex, en principe, les votera déjà. Le calendrier était très serré. M. Duchosal ainsi que son équipe sont donc à remercier d'avoir tenu les délais.

À propos des années qui se suivent et se ressemblent, **M. le Maire** souhaite encore partager avec cette assemblée une remarque soulevée par M. Duchosal : depuis 2020, les budgets de Bernex sont déficitaires, mais depuis cette même date - y compris en 2023 - les comptes sont bénéficiaires. Il ne s'agit donc pas d'une petite erreur de l'AFC qui se corrige d'une année à l'autre. Cela fait maintenant trois années que la situation est similaire. Sans faire un pari sur 2024 - le Conseil municipal a voté un budget 2024 qui est déficitaire -, l'on peut observer qu'au niveau des entrées fiscales, les signaux sont toujours très bons. L'on ne peut donc pas exclure que l'année 2024 se termine comme l'année 2023.

a) Rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion.

Comme indiqué dans le rapport, **Mme Jacquemoud** relève que les commissaires n'ont pas souhaité faire un examen des comptes de fonctionnement ligne par ligne. Elle souhaiterait avoir des explications sur cinq lignes en particulier :

- 1) Voyage du Conseil administratif (0120.0000) : le budget se montait à CHF 7500 alors que les comptes affichent CHF 8130. **Mme Jacquemoud** demande au Conseil administratif de rembourser la différence, soit CHF 630, au même titre qu'un Conseiller ou Conseillère municipale qui doit payer de sa poche le supplément pour une chambre simple.
- 2) Allocations aux classes (2192.0004) pour CHF 63'705 : la colonne relative aux remarques indique ici « Participation Etat de Genève (camps et sorties scolaires) ». **Mme Jacquemoud** demande à quoi correspond ce montant hors budget
- 3) Entretien des terrains de padel (3410.0008) pour CHF 51'950 : les remarques mentionnent « Aménagement nouveau terrain de padel ». **Mme Jacquemoud** demande si ce point a fait l'objet d'une demande de crédit.
- 4) Gestion des déchets (7301.9999) : concernant les salaires du personnel permanent, **Mme Jacquemoud** demande si le Conseil administratif peut expliquer la différence de 58,8 % constatée sur cette ligne.
- 5) Nature, paysage et agriculture (7500.0000) : **Mme Jacquemoud** souhaite avoir des explications à propos de la ligne « Frais divers » qui affiche une différence de CHF 60'000, soit une augmentation de 600 %.

M. le Maire propose de donner déjà une partie des réponses. Concernant la première question relative au voyage du Conseil administratif - ce qu'on appelle le voyage des maires -, il précise que les chambres louées pour ce voyage ont été payées avec le budget et ce budget a été dépassé de quelques centaines de francs. Si le Conseil municipal a la volonté que ce montant soit directement payé par le Conseil administratif, il est libre de voter un amendement à ce sujet. Pour rappel, le Conseil municipal vote au budget le montant alloué au voyage des maires. Normalement, le montant budgété n'est pas dépassé, mais pour cette année 2023, un dépassement s'observe. Aussi, si l'assemblée souhaite que le Conseil administratif mette la main au porte-monnaie, elle est libre d'en décider.

Concernant les allocations aux classes, **M. le Maire** explique qu'un changement est intervenu au sujet des sorties scolaires : l'Etat prend maintenant en charge ces frais pour les établissements scolaires du niveau secondaire (cycle d'orientation) et de leur côté, les communes ont à leur charge ces frais pour l'école primaire. Ce changement n'est cependant pas encore complètement définitif : la commune a accepté de prendre en charge un certain nombre de frais au niveau de l'école primaire que l'Etat prenait auparavant à sa charge. La commune assumera ces frais et de son côté, l'Etat assumera totalement les frais pour l'école secondaire. **M. le Maire** ne voit que cette explication pour les montants de cette ligne.

Par respect pour les conseillers municipaux qui viennent en commission et devant la difficulté, au vu du nombre de lignes, de maîtriser l'ensemble des informations de celles-ci, **M. Huguenin** indique qu'il répondra aux trois questions qui concernent son dicastère - l'entretien du terrain de padel, la gestion des déchets et la dernière question de Mme Jacquemoud dont il a eu un peu de peine à retenir les nombreux chiffres prononcés - lors de la prochaine commission Durabilité et Sports du lundi 22 avril prochain à 18 h 45.

Mme Jacquemoud souhaite rebondir sur les propos de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin. Elle indique qu'elle a posé ses questions en plénière du fait qu'elle ne peut pas les poser en commission. Aussi, elle exige avec une réponse en plénière.

La Présidente n'est pas certaine que Mme Jacquemoud puisse exiger cela. Si le Conseil administratif décide de répondre en commission, Mme Jacquemoud pourra y assister et écouter la réponse donnée. À moins que celle-ci souhaite débattre sur la réponse.

M. Zufferey relève que les comptes sont positifs malgré un budget qui était largement déficitaire. Sur cette base déficitaire, il a fallu effectuer des choix et renoncer à certaines prestations afin de limiter les dépenses. Le groupe Verts-Socialistes souhaite rappeler que le fait de ne pas augmenter les budgets pour tenir compte de l'augmentation de la population représente aussi des coupes et des prestations en moins pour la population. Il est nécessaire d'être conscient de cette situation. Pour cette raison, il est essentiel que les évaluations fiscales soient au plus juste. Comme le Conseil administratif l'a très bien dit par la voix de M. Vonlanthen, Bernex va plus loin que les estimations fiscales données par le Canton, car celles-ci sont systématiquement sous-estimées. Un réel souci se rencontre ici au niveau du Canton. Ces estimations fiscales sont faites pour l'ensemble des communes et celles-ci réduisent en conséquence leurs dépenses, puis se retrouvent avec des comptes bénéficiaires. Ensuite, les communes sont accusées d'être trop riches et des transferts de charges s'effectuent du Canton vers les communes - avec très souvent uniquement les charges et peu de compétences. Comme cela a pu être constaté sur plusieurs prestations, ce sont en effet principalement des factures qui sont transmises aux communes. Cette situation ne va pas. Il est nécessaire que le Canton revoie sa manière de calculer les estimations fiscales. Aujourd'hui, les estimations données faussent complètement la construction des budgets. Le travail du Conseil administratif comme celui du Conseil municipal sont ensuite très difficiles, sachant que le budget est la prérogative principale du Conseil municipal. Le Canton doit faire un réel effort sur ce point, car les communes ne peuvent plus travailler dans des conditions satisfaisantes.

Le groupe Verts-Socialistes remercie le Conseil administratif pour son courage à aller au-delà des estimations fiscales données par le Canton, car sans cela, les coupes seraient encore plus importantes.

Le groupe remercie également l'ensemble des services, et en particulier M. Duchosal ainsi que son service, pour le travail très sérieux qui a été effectué. Sont également à souligner les présentations particulièrement pertinentes faites en commission. Ces nouvelles présentations ont permis d'aller à l'essentiel et d'avoir des débats politiques sur les choix à effectuer, ce qui est essentiel. Pour ce moment essentiel, il est nécessaire de pouvoir se baser sur des éléments fiables et aujourd'hui, c'est le cas. L'ensemble du Conseil administratif et des services sont donc à remercier pour ce travail.

En conclusion, **M. Zufferey** indique que le groupe Verts-Socialistes continuera à défendre des prestations à la population qui sont adaptées aux réalités, mais également à l'augmentation de la population. Puisque la population de Bernex augmente et ne cesse d'augmenter - la population a fortement augmenté au cours des deux dernières années -, des augmentations de budgets interviendront forcément à l'avenir. Aussi, il est essentiel pour le groupe de défendre des prestations adaptées pour toutes et tous et qui tiennent également compte des futurs habitants ainsi que des investissements à effectuer sur les bâtis actuels et de nombreux autres points. Un travail important reste à faire, mais le groupe Verts-Socialistes, dans son ensemble, est satisfait. Le groupe remercie les services ainsi que le Conseil administratif pour leur travail et votera les comptes 2023.

M. Gioria annonce que le groupe Le Centre votera également les comptes 2023. Dans la même veine de ce qui vient d'être dit, il tient juste à souligner encore la virtualité des budgets. L'on passe des heures et l'on dépense une énergie folle sur ces budgets pour arriver, à cause de l'amateurisme du Canton, à des différences importantes. Effectivement, il est nécessaire que le Canton revoie sa manière de travailler. **M. Gioria** a l'impression de le répéter depuis 20 ans en tant que Conseiller municipal et il constate qu'il ne se passe pas grand-chose !

D'autre part, comme cela a été dit dans le rapport et par son préopinant, la nouvelle manière de pouvoir travailler sur les comptes - grâce à l'arrivée de M. Duchosal et de son équipe - facilite grandement le travail depuis quelques années et cela. Cette manière de faire, avec une présentation claire, nette et précise, a permis d'aller directement sur les débats politiques, et non pas sur l'épicerie dont on a entendu précédemment quelques extraits. Heureusement, l'on n'a plus besoin de faire cette épicerie. Éplucher les tickets restaurant du Conseil administratif ne nous intéresse pas. Par contre, s'engager pour un avenir pour Bernex au niveau de sa population nous intéresse ! Cette nouvelle manière de procéder a fait gagner du temps, mais aussi de l'argent, car les séances des commissions sont plus courtes aujourd'hui. **M. Gioria** rappelle à ce propos que les commissaires sont payés au quart d'heure. Bien que ceux-ci ne sont pas payés une fortune, de l'argent est économisé, sachant que dans le passé, les séances relatives aux comptes pouvaient durer deux soirées complètes.

Au nom du groupe Le Centre, **M. Gioria** remercie M. Duchosal et le Conseil administratif d'avoir rendu des comptes propres, nets, clairs et précis. Il remercie ces derniers d'avoir répondu à toutes les questions des commissaires lors de la commission Finances et Administration ad hoc.

Concernant les comptes 2023, **M. Sierro** relève qu'en bref, les années passent et les résultats ne dépassent pas.

Le groupe PLR relève avec satisfaction que l'exercice se solde par un petit résultat bénéficiaire de CHF 69'000. Ce résultat s'avère moins important que celui de l'année 2022, mais il a au moins le mérite de combler largement l'impasse budgétaire votée à la fin de l'année 2022 par la gauche et le centre.

Par contre, le gap, lui, est conséquent puisqu'il s'élève à CHF 3'054'000. L'issue de ce redressement, que le PLR salue, se trouve d'une part dans les économies des frais généraux demandés depuis un certain nombre d'années - avec essentiellement les économies réalisées sur les honoraires des prestataires externes à hauteur de CHF 520'000.- - et d'autre part, dans un ajustement du reliquat fiscal de CHF 326'000 ainsi que dans une légère économie qui résulte des charges de personnel pour CHF 200'000.

Quant aux revenus, l'embellie provient essentiellement de revenus supplémentaires de la subvention perçue du Fonds de péréquation intercommunal à hauteur de CHF 700'000 et de taxes supplémentaires pour CHF 370'000. Il faut toutefois relever l'effort particulier que la commune a effectué en réalisant le 92 % des investissements nets inscrits au budget 2023, laissant un écart favorable d'amortissement, pourtant bien calculé, de CHF 306'000.

Ce résultat positif ne doit pas faire oublier que nous devons rester prudents, car nous bénéficions aujourd'hui d'éléments conjoncturels favorables qui pourraient s'estomper après-demain, de même que nous dépendons toujours d'estimations fiscales du Canton qui ne nous permettent pas d'effectuer des budgets au plus proche de la réalité.

Dès lors, le PLR demande au Conseil administratif de continuer ce qu'il a commencé à faire, soit de prioriser les investissements en différant ce qui peut l'être de ce qui doit absolument être réalisé, tout en continuant à maîtriser les charges et en faisant des économies autant que possible, afin de permettre d'assurer les prestations auxquelles les Bernésiennes et les Bernésiens ont droit.

Pour cette gestion rigoureuse, le groupe PLR adresse ses remerciements au Conseil administratif dans son ensemble, et particulièrement à Monsieur Gilbert Vonlanthen, de même qu'à Monsieur Yves Duchosal, Chef du département des finances qui met ses compétences bienvenues au service de la commune, ainsi qu'aux différents chefs de service qui ont œuvré à l'aboutissement de ce résultat favorable.

Concernant les questions qu'elle a posées précédemment, **Mme Jacquemoud** souhaite rappeler l'existence de l'article 42 du règlement du Conseil municipal qui indique que les questions orales qui sont posées au Conseil administratif ou au Bureau du Conseil municipal nécessitent une réponse en plénière, à savoir soit lors de cette plénière, soit lors de la prochaine plénière.

D'autre part, étant donné que certaines de ses questions n'ont pas obtenu réponse ce soir, **Mme Jacquemoud** annonce qu'elle ne peut pas voter favorablement ces comptes. Elle demande le renvoi des comptes en commission Finances et Administration.

La Présidente ouvre la discussion sur cette proposition de renvoi des comptes 2023 en commission Finances et Administration.

M. Gioria observe que Mme Jacquemoud fait appel à certains articles du règlement du Conseil municipal. Soit cette dernière connaît le règlement par cœur et peut citer les articles évoqués, soit une personne de l'extérieur lui communique des questions à poser. Dans ce dernier cas, le règlement est aussi violé, ce qui est plus grave estime **M. Gioria**.

Mme Jacquemoud répond qu'il n'y a absolument aucune violation. Le règlement du Conseil municipal est à la disposition de tout le monde. Elle propose de donner lecture de l'article 42 qu'elle a sous les yeux :

Les questions orales sont posées au Conseil administratif ou au Bureau du Conseil municipal qui y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance. Il ne peut y avoir de discussion générale, ni sur la question, ni sur la réponse.

La Présidente précise que l'article 42 se réfère aux questions orales qui sont posées au point de l'ordre du jour relatif aux questions, à savoir le point 9 de l'ordre du jour de ce soir, mais pas aux autres questions posées lors du Conseil municipal. **La Présidente** clôt le débat.

Mme Jacquemoud observe que ce point doit être précisé dans le règlement. Pour elle, une question est une question.

La Présidente ajoute que l'article indique aussi qu'il ne peut pas y avoir de débat. Elle soumet au vote le renvoi des comptes en commission Finances et Administration.

- **Le renvoi des crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2023 en commission Finances et Administration est refusé par 17 voix contre et 5 voix pour (22 votants).**

M. Rossini pense que l'essentiel a déjà été dit à propos des crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2023, mais souhaite insister sur le fait que la présentation, l'étude et les discussions sur les comptes qui se sont faites lors des différentes commissions Finances et Administration de cette année ont enfin été intéressantes. Elles ont été beaucoup moins soporifiques que dans le passé. Les discussions et le travail ont été dynamiques. Les commissaires ont discuté de blocs et n'ont pas fait de l'épicerie (en examinant les comptes ligne par ligne et par exemple, en regardant au centime près, quels tickets de caisse avaient été utilisés, etc.). L'étude a été dynamique ; elle a permis d'aller directement sur les débats politiques et de discuter de la manière d'utiliser les ressources de la commune. **M. Rossini** a apprécié la présentation et a trouvé les conclusions quant aux décisions prises par rapport à l'utilisation des ressources très constructives. Il espère que cette méthode de travail continuera à être utilisée à l'avenir.

M. Rossini remercie le Conseil administratif pour le travail effectué, notamment dans l'administration des ressources, ainsi que M. Duchosal pour sa présentation et sa démonstration claires, nettes et précises, et, de plus, intéressantes. Cela a permis aux commissaires d'avoir une discussion constructive, ce qui n'est pas toujours le cas lorsque l'on fait une analyse ligne par ligne des comptes. Pour toutes ces raisons, **M. Rossini** approuvera les comptes 2023.

b) Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration - FA » du 22 mars 2024,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 2 non (22 votants)

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 41'049'520 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000, soit net CHF 41'010'520) aux charges et de CHF 41'118'520 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000, soit net CHF 41'079'520) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 69'000. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF +328'033 et résultat extraordinaire de CHF -259'033.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 12'301'210 aux dépenses et de CHF 508'713 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 11'792'497.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 91'793'454.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 1'202'638 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

7. Propositions du Conseil administratif :

a) MI 15-2024-51 : demande de crédit pour la réfection de la toiture plate de l'école de Lully

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 5 mars 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 5 mars 2024 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2024**

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Gioria indique que Le Centre se félicite que l'on n'applique pas sur l'école de Lully ce que l'on avait appliqué sur l'école de Luchepelet et, dans une moindre mesure, sur celle de Vailly. C'est-à-dire que l'on fait ici un vrai entretien d'un bâtiment. Comme cela a été dit, les sols de la salle de gymnastique ont été refaits il y a 5 ans, etc. Le suivi est donc réel. Certes, cela est peut-être plus facile ici que sur l'école de Luchepelet qui était une passoire dès le départ et dont la conception était d'un autre temps. Le Centre espère, en tout cas en ce qui concerne l'école de Lully, que cela puisse continuer ainsi et qu'un réel entretien soit effectué, et pas des emplâtres sur des jambes de bois.

M. Baud annonce que le groupe VERSO votera cette demande de crédit. Un peu pareillement à M. Gioria, le groupe VERSO tient à souligner l'importance d'investir dans les rénovations des écoles et des bâtiments communaux, car à trop attendre à entretenir ou à intervenir, les bâtiments se dégradent et cela occasionne des coûts bien plus importants par la suite. Ce n'est pas pour rien que plusieurs demandes de crédit ces dernières années ont été approuvées pour l'entretien des écoles, dont certains tardent à se réaliser.

En conséquence, le groupe VERSO invite le Conseil administratif à ne pas repousser de manière générale les délais, mais de mettre en œuvre ce qui a été admis et retenu comme important à la meilleure échéance.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 5 mars 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 25 mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. de procéder à la réfection de la toiture plate à l'école de Lully.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 71'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à août 2024.

b) Mi 16-2024-52 : demande de crédit pour le remplacement de la conduite principale d'eau à Lully

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 5 mars 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 5 mars 2024 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2024** 

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 25 mars 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 5 mars 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 25 mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. de procéder au remplacement de la conduite principale d'eau à l'école de Lully.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 197'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à août 2024.

c) ES 16-2024-45 : demande de crédit pour la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite

- Rapport de la commission Economie et Sécurité du 12 mars 2024

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité du 12 mars 2024 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Gioria indique que Le Centre acceptera cette demande de crédit, mais reste toujours dubitatif par rapport à la question des arrêts de bus situés sur des parcelles privées.

Mme Antille explique que la création d'arrêts de bus et d'abribus est à la charge des communes. Si des arrêts de bus se trouvent sur une parcelle privée, la commune devra également faire le travail et chiffrer ces coûts qui seront à sa charge. C'est simplement pour pouvoir avancer sur ce projet que l'on a commencé à travailler sur les arrêts de bus qui étaient plus « faciles ». La mise en conformité devra aussi être faite sur ces arrêts situés sur des parcelles privées. Pareillement, l'administration est en train de travailler sur la rue de Bernex afin d'obtenir l'accord des propriétaires (négociations sur les trottoirs et autres).

- Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité - ES » du 12 mars 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 22 mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. de procéder à la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 290'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2024.

d) DS 13-2024-54 : demande de crédit sport en libre accès à la zone sportive

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 12 mars 2024**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 12 mars 2024 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 22 mars 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Honegger indique que le groupe PLR est favorable à l'installation de boxs contenant du matériel de sport en libre accès et d'un terrain de basket qui favorise la mixité des activités au Signal. Ces installations permettraient à tous de se réunir, de s'amuser et de se surpasser, quel que soit leur niveau de compétence. De plus, en rendant le matériel sportif accessible à tous, nous

démocratisons l'accès à la pratique sportive. Enfin, le PLR tient à souligner notre engagement envers la durabilité en évitant la surconsommation de matériel.

Toutefois, le groupe PLR souhaite soumettre une proposition formelle concernant le retrait du terrain de beach-volley de la demande de crédit actuelle. Cette proposition ne repose pas sur le fait qu'il existe déjà des terrains de ce type aux Evaux, mais plutôt sur la nécessité d'attendre la publication du plan directeur des sports avant de prendre une décision concernant une dépense de CHF 55'920 pour un équipement sportif éphémère. Le plan directeur des sports est un document qui guidera nos actions et nos investissements dans le domaine sportif pour les années à venir. Il est essentiel d'examiner attentivement ses conclusions avant de procéder à des dépenses importantes, afin de garantir que nos investissements sont alignés sur les besoins et les priorités de notre communauté sportive dans son ensemble.

Par conséquent, le groupe PLR propose que le terrain de beach-volley soit retiré de la demande de crédit actuelle, dans l'attente de l'évaluation complète du plan directeur des sports. Au nom du PLR, **Mme Honegger** souligne tout de même l'effort qui a été fait afin de prendre en compte la mixité de genres dans ce projet et se réjouit de voter de futures demandes de crédit qui seront des paliers dans la construction d'une communauté sportive plus inclusive.

Pour sa part, **M. Perrier** considère que ce serait une erreur de retirer le terrain de beach-volley de cette demande de crédit. Personnellement, il constate quotidiennement que les terrains de beach-volley des Evaux sont suroccupés. De son avis, réaliser un tel terrain à Bernex permettrait de soulager les habitantes et habitants de Bernex, lesquels ne devraient ainsi pas aller jusqu'à Onex pour jouer au beach-volley. Ce sport devient aujourd'hui véritablement à la mode et beaucoup de gens s'y adonnent.

Mme Demierre rejoint Mme Honegger sur le fait que toutes et tous attendent le plan directeur des sports pour avoir une vision plus claire. Par contre, elle s'oppose également au retrait du beach-volley qui, de son point de vue, se rapporte davantage à une activité de loisir comme peut l'être notamment aussi la patinoire. Aussi, le beach-volley ne sera probablement pas traité en tant qu'activité dans le cadre du plan directeur des sports puisque celui-ci se penchera surtout sur les activités déjà présentes et existantes. **Mme Demierre** craint donc que cette activité ne fasse pas partie de cette analyse et que celle-ci ne soit peut-être pas aussi complète que ce que l'on espère. Pour ces raisons, elle souhaiterait garder le beach-volley dans cette demande de crédit.

M. Gioria indique que Le Centre est très sensible au sport en libre accès. Sur le site du Signal, l'on peut déjà trouver le football en libre accès. L'on s'est battu longtemps pour laisser en tout cas les plus petits terrains ouverts. Et aujourd'hui, lorsqu'il n'y a pas de matchs officiels, de nombreuses personnes viennent spontanément jouer au football sur ces terrains samedi et dimanche, ce qui est génial.

M. Gioria rappelle également l'essor extraordinaire que connaît le padel. L'on pourrait rêver que le tennis mette aussi un court en libre accès total - ce qui, à sa connaissance, n'est pas le cas. Par l'investissement voté ce soir, l'on favorise le développement du sport pour tous, pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour les gens de toutes sortes et de tous genres. Comme cela a été discuté en commission, une période d'essai sera nécessaire, peut-être plutôt deux saisons qu'une pour être plus objectif.

Par ailleurs, **M. Gioria** souligne que le développement des activités sportives en libre accès amènera de l'animation en plein été autour de ce site qui est habituellement assez tranquille, voire mort, durant cette période. Pareillement, la patinoire installée durant l'hiver - même si certains souhaiteraient la voir se déplacer à Lully - a été un coup extraordinaire. Ces activités amènent de l'animation dans le quartier et à proximité du parc dans lequel le service culturel essaye de développer plusieurs animations. C'est un plus pour les Bernésiens et Bernésiennes actuels.

Pour toutes ces raisons, Le Centre s'oppose à la suppression du terrain de beach-volley, annonce **M. Gioria**.

La Présidente demande au groupe PLR de lui transmettre son amendement par écrit, puis en donne lecture :

Le PLR demande la suppression du poste « terrain de beach-volley éphémère 308 m² » pour un total de CHF 55'920,00 (hors taxes et Divers).

La Présidente met au vote l'amendement proposé.

- **L'amendement proposant la suppression du terrain de beach-volley est refusé par 15 voix contre et 7 voix pour (22 votants)**

Mme Honegger précise que le groupe PLR n'est pas contre le terrain de beach-volley, mais pense que ce n'est pas le bon moment pour le faire. Aussi, vu le montant de la demande de crédit, elle annonce que le PLR refusera ce soir la demande de crédit DS 13-2024-54.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports - DS » du 12 mars 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 22 mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui et 7 non (22 votants)

1. de procéder aux travaux pour le libre accès à la zone sportive.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 86'600.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en juillet 2024.

8. Informations

La Présidente rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guyline ANTILLE :

Exposition d'art au bord de l'Aire

La deuxième édition de l'exposition d'art intercommunale et transfrontalière « Éphémère et durable » sera officiellement lancée le 23 mai 2024. Une dizaine d'œuvres jalonnent les bords de l'Aire entre Onex et Saint-Julien-en-Genevois jusqu'au 13 octobre 2024. L'inauguration aura lieu sous le couvert de Perly le 23 mai prochain en fin de journée.

Inauguration du parc Delétraz à Lully

Un nouveau parc à Lully sera inauguré le 18 juin prochain à 18 h 30. Il s'agit du « parc Delétraz », dans le Vieux-Lully, dont le terrain a été légué à la commune par M. Jean-Pierre Delétraz.

École de Musique de Bernex (EMB)

Une audition commune rassemblant une grande partie des élèves de EMB est organisée le dimanche 5 mai 2024 à 17 h au centre paroissial de l'église protestante de Bernex-Confignon. Une belle occasion de découvrir la diversité des instruments enseignés et les progrès des élèves ! L'entrée est libre et un apéritif sera offert.

Fête des Millésimes

Après le succès de la première édition, la commune de Bernex et ses vignerons vous convient à la deuxième édition de la « Fête des Millésimes » qui se tiendra le vendredi 3 mai 2024 dès 18 h sur l'esplanade de la Mairie. Venez déguster les meilleurs crus de notre terroir et vous régaler de mets 100 % locaux, dans une ambiance musicale et festive !

La Commune participe à la Fête de la danse 2024

La Commune s'associe en 2024 à cette fête qui célèbre au niveau national la danse. Au programme de cette journée du 5 mai 2024 : un atelier de « Danse en famille » à 10 h à Luchepelet, des ateliers et cours à l'école « Studio Face » de Lully ainsi qu'une performance de l'artiste Melissa Cascarino autour du Beautiful Bridge au parc des Molliers. Tous les détails se trouvent sur bernex.ch.

Les informations à propos des autres événements culturels de la commune sont à consulter sur le site de la commune, bernex.ch, ou dans l'agenda culturel.

Gilbert VONLANTHEN :

Matinée d'accueil des nouveaux arrivants

Cet événement se déroulera le samedi 4 mai 2024 à 10 h à la Mairie de Bernex. Il s'adresse à tout nouvel habitant de Bernex, inscrit auprès de l'OCP (Office cantonal de la population) ces six derniers mois.

Forums Echanges Séniors

Destinés aux séniors de 65 ans et plus, ces forums d'échanges auront lieu aux dates suivantes :

- 14 mai 2024 à Aigues-Vertes/Loëx
- 27 mai 2024 à Lully
- 6 juin 2024 à Saint-Mathieu
- 17 juin 2024 à Robert-Hainard

Inscription Jobs Jeunes

Les inscriptions auront lieu le mercredi 15 mai 2024 à 18 h à la salle Jura de la zone sportive. Priorité sera donnée aux Bernésiennes et Bernésiens.

Fête du Vivre ensemble en paix

Cette soirée aura lieu le vendredi 17 mai 2024 à 18 h 30 dans le jardin de la Mairie (derrière le bâtiment M2). En cas de mauvais temps, l'événement sera annulé. Une information sera relayée 24 h à l'avance via les réseaux sociaux.

Semaine du Vivre ensemble en paix à Bernex

En collaboration avec l'association AISA ONG, des ateliers de sensibilisation à la culture de paix seront organisés dans les trois écoles de Bernex.

Cyril HUGUENIN :

Course pédestre du Coteau

La 45^e édition de cette course mythique aura lieu le samedi 27 avril 2024. Celles et ceux qui souhaitent participer à la course des conseillers et conseillères doivent s'inscrire sans tarder. A priori, aujourd'hui, trois élus ou affiliés sont déjà inscrits.

Toutes les informations sur les courses et la rando se trouvent sur le site coursebernex.com.

Tour de Romandie

La 77^e édition de cette épreuve internationale se déroulera du 23 au 28 avril prochains. Le parcours de la dernière étape traversera Lully le dimanche 28 avril. En marge de cette manifestation, un événement festif est organisé avec concert et petite restauration à l'école de Lully.

Nous attirons d'ores et déjà l'attention sur le fait que le trafic routier sera fortement perturbé durant cette journée dans le secteur de Lully. Nous encourageons donc les personnes à utiliser la mobilité douce. Plus d'informations se trouvent sur le site de la commune, bernex.ch.

Tournoi des Schtroumpfs

Le 43^e rendez-vous footballistique des Schtroumpfs aura lieu du vendredi 17 au dimanche 19 mai 2024. Toutes et tous sont cordialement invités à l'apéritif d'ouverture le vendredi 17 mai à 18 h 30 à la zone sportive du Signal.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. Gioria** avait affirmé que la motion du groupe PLR intitulée « Sensibilisons les jeunes à la politique communale » était en circulation dans d'autres communes à des fins électoralistes. Après vérification, son affirmation s'est révélée fausse. **M. Gioria** tient donc à présenter ses excuses à Mme Aude Echard pour cette erreur de sa part.

9. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du règlement du Conseil municipal qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur la question, ni sur la réponse.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur la question écrite qu'elle avait adressée au Conseil administratif lors du Conseil municipal du 6 février 2024, concernant le tableau des demandes de crédit qu'elle avait fourni, ainsi que sur la réponse donnée par le Conseil administratif lors du Conseil municipal du 12 mars 2024. En effet, **Mme Jacquemoud** a pu constater des différences entre les montants votés des demandes de crédit et ceux indiqués dans l'annexe 13. Par exemple, la demande de crédit « ES 2-2020-8 » qui a été votée se montait à CHF 800'000 alors que sur l'annexe 13, un crédit brut voté de CHF 905'000 est indiqué. Elle demande si le Conseil administratif peut donner des explications au sujet de ces différences constatées sur plusieurs lignes entre les crédits votés en plénière et les montants présents dans l'annexe 13.

Mme Antille explique qu'une demande de crédit est une autorisation maximale de dépenser. Il arrive que la totalité ne soit pas dépensée ou alors, au contraire, que l'on doive passer en dépassement de crédit. Les dépassements de crédit sont présentés en commission Finances et Administration lors de l'examen des comptes, puis discutés au Conseil municipal, à savoir justement à la séance de ce soir (point 6 de l'ordre du jour).

Mme Jacquemoud revient une nouvelle fois sur la fontaine du Vieux-Lully. Elle a pu constater que deux véhicules se parquent toujours et de plus belle sur cet emplacement. Elle demande si la Police municipale compte, cette fois-ci, mettre des amendes d'ordre.

Mme Antille répond que la Police municipale met régulièrement des amendes d'ordre. Effectivement, la fontaine a été bien dégagée durant un certain temps, mais l'est un peu moins aujourd'hui. La situation est compliquée pour la police, mais celle-ci fait son travail et ne lâche pas. Et de son côté, la Fondation des parkings le fait également sur le parking provisoire de Lully. Après une période d'avertissements, la Police met donc bien aujourd'hui des amendes d'ordre.

Mme Jacquemoud fait savoir que le courriel d'un communier, M. Jeanrenaud, adressé à M. Viale, est resté sans réponse. Ce courrier évoquait la suppression d'un passage piétons dans le quartier de Saint-Mathieu, sur le chemin des Rouettes en direction des futurs commerces, cabinets et déchetterie de Saint-Mathieu. **Mme Jacquemoud** demande si la Mairie compte répondre à ce courrier et s'il est prévu de remettre un passage piétons à cet emplacement.

Par ailleurs, elle relève que ce passage piétons ne se trouve pas en zone 30. Elle se réfère également à ce propos à la lettre reçue du groupement des habitants de Saint-Mathieu qui a été transmise aujourd'hui aux membres du Conseil municipal. Dans ce courrier, le groupement des habitants de Saint-Mathieu fait également part de son souhait de mettre l'ensemble de cette zone en zone 30.

Mme Jacquemoud se questionne sur la nécessité de mettre encore cette route en zone 30.

M. Huguenin indique qu'il lui est compliqué de répondre à propos d'un e-mail que le Conseil administratif n'a pas reçu, mais qui était adressé à un collaborateur de la Mairie. Aussi, il ne voit pas exactement où se trouve le périmètre décrit. Par contre, si Mme Jacquemoud lui transfère ce courrier, il pourra en prendre connaissance et répondre au sujet du passage piétons évoqué lors du prochain Conseil municipal.

Concernant la zone 30, **M. Huguenin** indique que visiblement, l'association dite des habitants de Saint-Mathieu n'a pas tout à fait saisi l'entier des propos que le Conseil administratif a tenus lors de la séance à laquelle ils ont été reçus durant plus d'une heure et demie. À cette occasion, les contraintes liées à la mise en place d'une zone 30 ont été expliquées. La route de Pré-Marais est en zone 30 et le revêtement sera marqué dans les prochains mois. Le statut est donc en zone 30. Cela a été annoncé lors de la campagne référendaire et a été promis aux habitants à plusieurs reprises. Par contre, la législation en matière de circulation routière - M. Huguenin se permet une remarque à ce sujet, mais précise que ce n'est pas son dicastère - ne permet pas de rentrer directement dans une zone 30 depuis la route de Chancy qui, elle, est limitée à 50 km/h. Un étalement progressif est nécessaire ; l'on ne peut pas passer directement en zone 30 au niveau de la route de Pré-Marais. Il a donc été expliqué au groupement des habitants de Saint-Mathieu qu'il fallait 40 mètres pour arriver en zone 30, ce que, visiblement, ils ont eu un peu de peine à saisir. Par ailleurs, le ton de leur courrier étant assez peu agréable, **M. Huguenin** ne sait pas si le Conseil administratif leur répondra.

Pour le fond de l'affaire, **M. Huguenin** souligne que le quartier de Saint-Mathieu est bien en zone 30, en tout cas jusqu'au niveau de la caserne des pompiers, et sera marqué ainsi. Aussi, il sait que dans ce type de zone, les passages piétons sont réglementés de manière différente que dans les autres secteurs, ce qui lui permettra sans doute d'avoir une réponse plus complète à ce sujet lors du prochain Conseil municipal. Le message à retenir est donc que, comme cela a toujours été indiqué, la route de Pré-Marais du quartier de Saint-Mathieu est en zone 30.

M. Perrier a vu avec un grand plaisir que les travaux de la ferme agro-urbaine avaient débuté. Il demande si tous les financements promis ont été honorés.

M. Huguenin répond qu'un certain nombre de financements qu'il était possible de recevoir avant que les travaux soient terminés ont été reçus, notamment la première avance de CHF 800'000 de l'Etat de Genève. Le solde sera versé sur facture, comme dans d'autres processus de subventionnement. Une fois que les travaux seront faits, la facture sera envoyée. Les différents contributeurs, principalement le Canton de Genève, se verront adresser à ce moment la facture. Cela se fait pour les travaux de conduites ou les travaux d'abris que l'on peut voir dans différentes commissions et la même chose sera faite pour les travaux de la ferme agro-urbaine.

M. Huguenin profite de cette question pour annoncer que l'opération de participation à la construction de la ferme agro-urbaine a été déplacée. Au lieu de la semaine prochaine, l'opération se déroulera durant les deux premières semaines du mois de juin. Celles et ceux qui sont intéressés et qui ont deux jours disponibles pourront venir monter les murs de la ferme et apprendre ainsi les techniques de construction avec des bottes de paille.

Dans le contexte apocalyptique de guerre que connaît la Palestine et la souffrance que subit la population civile, et plus particulièrement les enfants, **M. Jesus** demande si Bernex a participé par un don pour l'aide d'urgence aux enfants de Gaza.

M. le Maire répond qu'un montant de CHF 8000 a été versé à l'Entraide Protestante Suisse (EPER)/« Pain pour le prochain » pour aider les familles dans la souffrance de cette région.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 42. Elle remercie les Conseillères et Conseillers municipaux de leur attention. Toutes et tous sont invités à l'apéritif qui suit cette séance et qui a lieu au carnotzet de la Maire.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 21 mai 2024
à 20 h.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

François Jesus

Christine Novelle Damond

Bernex, le 6 mai 2024